RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01280
Numéro SIREN : 498 433 002
Nom ou dénomination : ABM MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2019 sous le numéro de dépôt 6151

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ABM MANAGEMENT
49 impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier

V/REF :
N/REF : 2007 B 1280 / 2019-B-6151

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 09/04/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Rapport de gestion

Procès-verbal d'assemblée en date du 06/04/2019

Concernant la société

ABM MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
49 impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-6151 le 09/04/2019
R.C.S. MONTPELLIER 498 433 002 (2007 B 1280)

Fait à MONTPELLIER le 09/04/2019,
LE GREFFIER

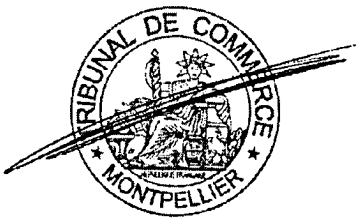

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier
RCS Montpellier 498 433 002

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2019

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en exécution des prescriptions légales et réglementaires pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés portent sur l'exercice 2018 de notre société.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'est élevé à 64 620 € et les comptes font apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 53 885 €, après provision pour impôt sur les sociétés de 14 072 €, et un résultat financier de 6 766 €.

EVOLUTION PREVISIBLE

Nous utiliserons les opportunités qui se présenteront sur l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a développé aucune activité particulière en la matière.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice se traduit par un résultat net comptable bénéficiaire de 53 885 € que nous vous proposons d'affecter en totalité sur la réserve facultative.

<<Certifié Conforme>>
Le 8 avril 2019
Le Président
Alain Guillemin

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier
RCS Montpellier 498 433 002

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf,
Et le 6 avril, à 19 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président, conformément à la loi et aux statuts.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés sont annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence est vérifiée, puis certifiée exacte par le bureau, qui constate que tous les actionnaires présents, ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour et celles relatives à l'approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Guillemin, Président.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux.

<< certifié conforme >>
le 8 avril 2019
le Président.
Alain Guillemin

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
2. Approbation des comptes et conventions.
3. Affectation du résultat.
4. Renouvellement du mandat du Président.
5. Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.
Enfin, la discussion est ouverte.

Après échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate l'absence de dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée donne, en conséquence, à Monsieur Alain Guillemin, Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 53 885 € en totalité sur la réserve facultative.
Rappel des dividendes antérieurement distribués : conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

« certifié conforme »
le 8 avril 2019
le Président
Alain Guillemin

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 49 IMPASSE AUGUSTE BAUSSAN 34090 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 49843300200017 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 100	AU 94	2 006	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	26 363	CV	26 363	15 182
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	28 463	BK 94	28 369	15 182
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 000	BY	6 000	28 992
	Autres créances (3)	BZ	1 080	CA	1 080	166
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	195 000	CE	195 000	175 000
	Disponibilités	CF	78 803	CG	78 803	33 450
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	280 883	CK	280 883	237 608
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	309 347	IA 94	309 253	252 789

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

* Des explications seront peut-être nécessaires : voir notice n° 2032

Dossier N° 000961 en Euros — ASSOBEC

<< Certifié Conforme >> Le Président Alain Guillemin
Le 8 avril 2019

Cegid Group

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code du commerce, nous vous communiquons les résultats financiers (bénéfice après impôts) de la société au cours des cinq derniers exercices.

Exercice 2014 : 21 067 €
Exercice 2015 : 29 467 €
Exercice 2016 : 37 707 €
Exercice 2017 : 43 630 €
Exercice 2018 : 53 885 €

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code du commerce, nous vous informons qu'à la clôture, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Date de clôture	Total dettes fournisseurs	Dettes non échues			Dettes échues
		- de 30 jours	De 30 à 60 jours	+ de 60 jours	
31/12/2018	924 €	924 €	/	/	/

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'en l'absence de personnel de la société et de personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du Commerce, il n'y aura pas lieu de statuer sur une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés en application de l'article L.225-129-6 du code commerce.

« Certifié conforme »
Le 8 avril 2019
Le Président
Alain Guillemin

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741G - TVA : FR77498433002

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 2018, notre société a participé à la création de la SAS DIGITAL EXCELLENCE. ABM Management détient aujourd'hui 10% du capital de la SAS DIGITAL EXCELLENCE.

Nous vous rappelons également que notre société détient 1,06 % du capital de la société NETHEOS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Parc Club du Millénaire Bat 18, 1025 avenue Henri Becquerel 34000 Montpellier et inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro 453 023 681.

.

PARTICIPATIONS RECIPROQUES – AUTO CONTROLE

Notre société ne contrôle aucune autre société qui détiendrait elle-même une participation dans son capital.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DU COMMERCE

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Nous vous demandons de nous donner acte des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier nos propositions et de donner quitus au Président pour l'exercice considéré.

Le Président

"certifié conforme"
Le 8 avril 2019
Le Président
Alain Guillemin

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	202 627	158 997
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	53 885	43 630
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	300 512	246 627
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	287	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	924	1 809
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 529	4 353
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	8 740	6 162
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	309 253	252 789

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	8 740	6 162
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CC certifié conforme
Le 8 avril 2019
Le Président Alain Guillemin

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Euros.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé qui soit à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée constant que le mandat du Président arrive à son terme, propose de renouveler le mandat de Monsieur Guillemin pour une nouvelle période de trois (3) ans.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un associé :

Le Président
Alain Guillemin

Un associé





« Certifié conforme »
Le 8 avril 2019
Le Président
Alain Guillemin



ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	21 500	FH	43 120	FI	64 620	56 185
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 500	FK	43 120	FL	64 620	56 185
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		504
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	64 620	56 689
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 891	4 420
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	443	439
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements*					GA	94	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 429	4 861
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	61 191	51 829
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 785	1 887
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	4 982	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	6 766	1 887
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	6 766	1 887
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	67 957	53 715

Cegid Group

Dossier N° 000961 en Euros. SAS SOBEC

« Certifié conforme » Le Président Alain Guillemin
le 8 avril 2019

ABM Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 49, Impasse Auguste Baussan 34090 Montpellier

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 53 885 € en totalité sur la réserve facultative.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Certifié conforme

<< Certifié conforme >>
Le 8 avril 2019
Le Président
Alain Guillaume

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002
APE 741 G - TVA : FR77498433002

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABM Management — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	14 072	10 085
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	71 386	58 576
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	17 501	14 946
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	53 885	43 630
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		504
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

« Certifié Conforme »
Le 8 avril 2019
Le Président Alain Guillemin

Dossier N° 000961 en Euros

Cegid Group

ABM MANAGEMENT
S.A.S au capital de 40 000 €
49 Impasse Auguste Baussan
34090 Montpellier - France
Tél. 06 85 31 86 64
Email : abmanagement@wanadoo.fr
R.C.S Montpellier 498 433 002